

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES

### SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : MM. Michel BIBOLLET, Jean-Marc GROFF, Mmes Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Avaient donné procuration : Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Administratrices.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,  
Mme Joëlle TIBURZIO, Administratrice.

Date de convocation : 16 septembre 2024  
Administrateurs en exercice : 11  
Présents et représenté : 9

Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

#### **N° 2024/013 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ADOPTION**

En crèche familiale, le projet d'établissement est obligatoire. Il permet de définir les orientations pédagogiques de l'établissement.

Ce projet est composé d'un projet éducatif, projet pédagogique et d'un **projet social et de développement durable**.

Ce dernier, s'appuie sur les familles accueillies en crèche. Il permet de comprendre les besoins et de s'adapter en fonction des familles.

Le projet social se matérialise par un document qui décrit les besoins liés à l'environnement de la structure. Il inscrit l'établissement dans son cadre politique, économique, social et partenarial. Il met en évidence, les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'accessibilité à tous.

De ce document, on retrouve :

- le contexte local de la crèche
- les besoins et demandes des familles
- les modalités d'accès à toutes les familles
- la place des parents
- le travail en réseau (partenaires & institutions).

Ce document est créé lors de l'ouverture de la crèche et est mis à jour chaque année.

Toute l'année, ce projet social favorise la cohérence dans les échanges entre les partenaires.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 074-267410249-20240923-CCAS24013-DE

S<sup>2</sup>LOW

Les professionnels de la crèche peuvent s'appuyer sur ce document pour fournir des réponses adaptées en fonction du territoire où est situé la crèche.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DONNE** un avis favorable au projet social de la crèche familiale de THÔNES

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 24 septembre 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE  
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 1 OCT. 2024  
ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 3 OCT. 2024

THÔNES, le - 3 OCT. 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

